

Québec, le 14 novembre 2016

Objet : Demande d'accès aux documents adressée au MEES
Notre dossier : 16310/16-161

Monsieur,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue le 13 octobre 2016, visant à obtenir les documents suivants :

- Montants des allocations supplémentaires pour l'année scolaire 2015-2016, pour diverses institutions.

Vous trouverez ci-joint le document devant répondre à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Ingrid Barakatt

IB/JC/jr

p. j.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Allocations supplémentaires 2015-2016 (\$)

Code	Nom de l'établissement	M30030 Programme d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français	M30080 - Volet Taille et éloignement	M30080 - Volet compensation transport	M30110 scolaire - volet écoles spécialisées	M30110 Adaptation scolaire - volet écoles ordinaires	M30210 Culture à l'école	M30250 Antécédents judiciaires	M30260 Lutte contre le retard scolaire	M30270 Aide à la pension	M30300 Ajustement parcours de formation axé sur l'emploi	M30310 Plan d'action pour prévenir et traiter la violence	Total
037500	Centre d'intégration scolaire inc.	- \$	13 945 \$	- \$	12 252 \$	- \$	- \$	318 \$	- \$	- \$	- \$	232 \$	26 747 \$
058500	Collège Champagneur	- \$	14 255 \$	22 172 \$	- \$	933 \$	2 520 \$	615 \$	35 960 \$	- \$	- \$	450 \$	76 905 \$
076500	Coll. de Lévis	- \$	- \$	46 043 \$	- \$	5 372 \$	3 926 \$	2 009 \$	- \$	- \$	- \$	1 104 \$	58 454 \$
077500	Coll. de Montréal	13 548 \$	- \$	- \$	- \$	7 101 \$	5 925 \$	2 917 \$	- \$	1 200 \$	- \$	1 104 \$	31 795 \$
079500	Coll. Ste-Anne Pocatière	- \$	10 774 \$	- \$	- \$	22 637 \$	- \$	781 \$	13 887 \$	- \$	- \$	571 \$	80 093 \$
089500	Coll. Esther Blondin	- \$	- \$	31 443 \$	- \$	8 053 \$	4 844 \$	2 763 \$	- \$	15 540 \$	- \$	1 104 \$	113 898 \$
106500	Collège Jean-de-Brébeuf	- \$	- \$	81 594 \$	- \$	- \$	- \$	2 111 \$	- \$	- \$	- \$	1 104 \$	3 215 \$
107500	Collège Jean de la Mennais	- \$	- \$	86 704 \$	- \$	4 372 \$	- \$	3 201 \$	- \$	- \$	- \$	1 104 \$	95 381 \$
124500	Coll. Mont-Royal	- \$	- \$	- \$	- \$	9 188 \$	- \$	1 012 \$	- \$	- \$	- \$	740 \$	10 940 \$
125500	Coll. Mont-St-Louis	- \$	- \$	- \$	- \$	997 \$	- \$	3 158 \$	- \$	- \$	- \$	1 104 \$	5 259 \$
128500	Collège Notre-Dame	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 541 \$	3 618 \$	- \$	- \$	- \$	1 104 \$	6 263 \$
139500	Coll. N.-D.-de-Lourdes	- \$	- \$	66 556 \$	- \$	23 585 \$	289 \$	2 157 \$	- \$	- \$	- \$	1 104 \$	93 691 \$
165500	Coll. Regina Assumpta	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	3 326 \$	5 044 \$	- \$	- \$	- \$	1 104 \$	9 474 \$
165500	COLLÈGE STANISLAS	- \$	- \$	- \$	- \$	78 810 \$	911 \$	5 730 \$	- \$	- \$	- \$	1 104 \$	86 555 \$
269500	ÉCOLE PASTEUR	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	348 \$	1 559 \$	- \$	- \$	- \$	1 104 \$	3 011 \$
336500	Éc. sec. St-Joseph St-Hyac.	- \$	- \$	94 588 \$	- \$	30 870 \$	- \$	3 033 \$	218 897 \$	- \$	- \$	1 104 \$	348 492 \$
337500	Coll. Saint-Sacrement	- \$	- \$	106 633 \$	- \$	- \$	341 \$	3 512 \$	- \$	- \$	- \$	1 104 \$	111 590 \$
345500	École Vanguard Québec Limitée	- \$	- \$	- \$	96 523 \$	- \$	- \$	2 504 \$	- \$	- \$	9 159 \$	1 104 \$	109 290 \$
352500	Saint-Jean-Etudes	- \$	- \$	45 240 \$	- \$	23 812 \$	5 256 \$	2 431 \$	- \$	- \$	- \$	1 104 \$	77 843 \$
401500	Collège François-de-Laval	- \$	- \$	- \$	- \$	1 090 \$	- \$	1 487 \$	35 342 \$	- \$	- \$	1 087 \$	39 006 \$
444500	Séminaire de Chicoutimi	- \$	- \$	5 775 \$	- \$	- \$	- \$	1 117 \$	26 691 \$	- \$	- \$	817 \$	34 400 \$
445500	Collège Trinité	- \$	- \$	57 942 \$	- \$	8 322 \$	- \$	1 830 \$	- \$	- \$	- \$	1 104 \$	69 198 \$
454500	Sém. Saint-François	- \$	- \$	86 339 \$	- \$	11 803 \$	- \$	2 829 \$	- \$	7 800 \$	- \$	1 104 \$	109 875 \$
457500	Le Salésien	- \$	- \$	36 553 \$	- \$	- \$	- \$	1 641 \$	- \$	- \$	- \$	1 104 \$	39 298 \$
469500	Villa Maria	- \$	- \$	- \$	- \$	28 446 \$	- \$	3 178 \$	- \$	- \$	- \$	1 104 \$	32 728 \$

Source: Certification finale des établissements d'enseignement privés pour l'année scolaire 2015-2016

Produit par la Direction générale du financement le 24 octobre 2016